

Conférence de Monsieur Robert Badinter

Agen, le 5 avril 2016

Propos introductif des élèves de la 45^{ème} promotion des directeurs pénitentiaires

Monsieur le Ministre,
Madame la Directrice de l'École Nationale d'Administration pénitentiaire,
Mesdames et messieurs les personnels et élèves de l'École,

C'est un immense honneur pour l'ensemble des personnels et élèves d'accueillir Monsieur Robert Badinter pour la première fois au sein de l'École nationale d'administration pénitentiaire d'Agen, suite à l'invitation de la 45^{ème} promotion des Directeurs des services pénitentiaires que nous représentons ici.

Ayant pleinement conscience de la chance que nous avons de recevoir en ces lieux un grand témoin et acteur de l'histoire contemporaine de la justice, nous vous remercions très sincèrement, Monsieur le ministre, d'avoir accepté cette invitation.

Madame la Directrice, nous souhaitons également vous adresser nos plus vifs remerciements, pour avoir rendu possible cet événement, qui restera un moment important de notre formation. Nous remercions aussi Monsieur Claerhout et Madame Paviza, de l'Unité communication actions culturelles et événementielles, pour leur soutien et leur disponibilité, Monsieur Février pour ses conseils, ainsi que tous les responsables des unités de formation et personnels de l'école ayant participé à l'organisation de cette journée.

Monsieur le Ministre, c'est avec beaucoup d'humilité, teintée d'émotion, que nous honorons ici la charge qui nous a été confiée de vous présenter et d'introduire votre propos. Vous êtes riche de nombreuses années d'une carrière publique extrêmement dense, aux multiples facettes. Tous les visages de cette longue vie publique ont en commun une même expression : la quête de justice. En effet, en tant qu'avocat, Professeur de droit, Garde des Sceaux, Président du Conseil constitutionnel, sénateur, vous avez ardemment cherché la justice et défendu les libertés.

L'abolition de la peine de mort, que vous avez défendue dans le prétoire puis au Parlement, reste sans nul doute le plus emblématique de vos combats. En contribuant à tourner « les pages sanglantes de notre justice », vous avez placé votre carrière sous le sceau d'une certaine vision de la justice : une justice tournée vers l'avenir, une justice de réinsertion, devant rompre avec l'obscur dynamisme de la justice d'élimination.

Ce mouvement progressiste a guidé votre politique pénitentiaire pendant vos années à la Chancellerie, et a contribué à faire grandement évoluer cette administration que nous sommes aujourd'hui appelés à servir.

Dans l'élan de la disparition de la guillotine, vous avez voulu que les prisons françaises s'humanisent, par une amélioration des conditions de détention des personnes incarcérées et une revalorisation des métiers pénitentiaires. A cette fin, plusieurs mesures importantes ont été adoptées sous votre impulsion, conduisant à vêtir la détention d'un habit moins austère, comme par exemple l'installation de télévisions dans les cellules ou la suppression des dispositifs de séparation dans les parloirs. En outre, vous avez cherché à ouvrir la prison sur la société de droit commun, afin d'élargir les horizons des personnes détenues. A cet égard, vous avez vu dans le développement d'activités culturelles et sportives le moyen de faire entrer un souffle positif au sein des établissements et ainsi de réduire l'effet désocialisant de la prison.

Plus encore, vous avez œuvré pour que la société avance dans l'idée que la peine privative de liberté ne peut être vue comme la seule sanction pour la justice, et doit laisser place à des mesures facilitant la réinsertion des personnes placées sous-main de justice. Aujourd'hui, la probation est au cœur des missions de l'administration pénitentiaire. Ce mouvement de développement des peines alternatives, vous l'avez défendu et nourri, au travers notamment de l'instauration des peines de travail d'intérêt général et de jour-amende.

Votre volonté de renforcer le caractère resocialisant de la prison s'est aussi traduite durant votre ministère par la prise en compte des problématiques touchant le personnel pénitentiaire. En 1982, lors d'une visite à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire alors située sur le domaine pénitentiaire de Fleury-Mérogis, vous rappeliez avec justesse que les personnels de l'administration pénitentiaire assumaient une « grande mission mal perçue et mal comprise ». Cette conviction vous a conduit à promouvoir une plus grande valorisation des métiers pénitentiaires. A cet égard, c'est assez naturellement que le Professeur de droit que vous êtes a fait de la formation une préoccupation majeure, et a voulu renforcer le budget qui lui était alloué. Depuis votre passage au Ministère de la justice, la formation initiale et continue a connu une longue progression, dont l'étape la plus importante a été l'ouverture d'une nouvelle école, ici-même.

Aujourd'hui en formation initiale, à l'heure où cette école accueille un nombre d'élèves jamais atteint auparavant, nous sommes heureux et fiers de représenter l'avenir de l'Administration pénitentiaire. Cette période de formation est pour nous déterminante. Elle constitue un temps riche, lors duquel il est important de nourrir notre réflexion sur les problématiques pénales et pénitentiaires. Fort de votre longue expérience et des réflexions que vous avez pu mener durant toutes ces années, vous nous offrez aujourd'hui l'opportunité de nous enrichir de votre regard sur la justice pénale contemporaine et sur les défis que doit relever l'administration pénitentiaire. Nous mesurons le privilège que cela représente, et vous remercions une nouvelle fois de nous avoir fait l'honneur d'accepter notre invitation.